

**FIP 01
bis**

Fiche pratique

**Version 1
Mars 2022**

Aide à l'identification des usagers ukrainiens



RÉSEAU DES
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX
EN IDENTITOVIGILANCE

CONTRIBUTEURS

- Mme Zoé Boudry, GRADeS Hauts-de-France
- Mme Céline Descamps, GRADeS Nouvelle-Aquitaine
- Dr Arnaud Etienne, ARS Grand Est
- Dr Christine Leclercq, GRADeS Occitanie
- Mme Laure Maufrais, GRADeS Pays de la Loire
- Mme Corinne Migot, EFS
- Mme Nathalie Perreaud, GRADeS Nouvelle-Aquitaine
- M. Bertrand Pineau, GRADeS Ile de France
- Dr Bernard Tabuteau, GRADeS Nouvelle-Aquitaine

TABLE DES MATIÈRES

1	Préambule	1
2	Identification des usagers ukrainiens	1
3	Exemples de documents	2
3.1	Titre comportant une transcription en alphabet latin	2
3.2	Titre édité en alphabet ukrainien	2
4	Références	3
	ANNEXE. Table de correspondance	1

1 Préambule

Du fait de la guerre en Ukraine, de nombreux réfugiés sont accueillis avec des documents d'identification difficilement compréhensibles car libellés en [alphabet ukrainien](#).

Cette fiche a pour objet de proposer une aide pratique pour faciliter l'identification univoque des usagers ukrainiens par les différents professionnels de santé, dans le respect des règles en vigueur, notamment quand la création de l'identité numérique nécessite la transcription d'identités libellées en alphabet cyrillique.

2 Identification des usagers ukrainiens

Les Ukrainiens peuvent être détenteurs d'un document de l'administration française porteur d'une transcription de l'identité : **ce document est à privilégier pour identifier l'utilisateur**.

Si ce n'est pas le cas, l'identification se fera à partir des documents en leur possession, par exemple :

- le passeport international où l'identité est écrite à la fois en caractères cyrilliques de l'alphabet ukrainien et en caractères romains ;
- d'autres, comme le « passeport national » (qui correspond à la carte nationale d'identité) ou le permis de conduire (liste non limitative), où l'identité n'est libellée qu'en alphabet ukrainien.

Dans de nombreux cas, la nature des traits est traduite en anglais. On retiendra qu'en règle générale :

- *Surname* correspond au nom de la personne¹ ;
- *Name ou Names* précède le(s) prénom(s) ;
- *Patronymic*, précisé sur certains documents, correspond au 2^e prénom couramment utilisé dans les pays slaves, formé à partir du prénom du père, sous la forme de « fils de » (se terminant par *-vitch* ou de « fille de » se terminant par *-vna*).
- *Sex* = sexe (M ou F)
- *Date of birth* = date de naissance
- *Nationality* = nationalité (UKR = Ukraine).

En cas de difficultés d'identification, il ne faut jamais hésiter à demander un avis ou une confirmation :

- à l'utilisateur ou son entourage qui peuvent participer à la transcription (sur un papier, par exemple) ;
- à un interprète local (à défaut, le consulat ou l'ambassade du pays) ;
- à un référent régional en identitovigilance².

La transcription des traits affichés en cyrillique peut être effectuée à l'aide de la table de correspondance fournie en Annexe. Pour en vérifier la cohérence, on peut s'aider :

- d'outils de traduction en ligne qui permettent de saisir la transcription en alphabet latin et de la contrôler en affichant la version en ukrainien ;
- de la bande de codage MRZ trouvée en bas de certains documents d'identité (cf. FIP 01 et § 3.2).

Le statut de confiance à attribuer à l'identité numérique répond aux règles édictées par le RNIV :

- *identité validée* si les traits saisis correspondent à ceux notés sur le passeport ou le titre de séjour ;
- *identité provisoire* dans les autres cas, notamment en cas d'enregistrement d'un nom de naissance non officialisé sur le document.

¹ Faute d'information sur sa nature, il est enregistré comme « nom de naissance » dans l'identité numérique (cf. § 3.1 de la FIP 01), sauf si l'utilisateur signale qu'il porte un autre nom. Une femme mariée a en effet le choix de garder son nom de naissance ou de porter celui de son mari (dans une version éventuellement féminisée).

² Pour transmettre une copie d'un document d'identité, utiliser de préférence une messagerie sécurisée

4 Références

- [FIP 01 – Recueil de l'identité des usagers étrangers](#)
- [Carte d'identité ukrainienne - Uhehlia nerissidioides - Wikipedia \(france2.wiki\)](#)
- [Council of the European Union - PRADO - Rechercher par pays dans le registre des documents d'identité européens \(europa.eu\)](#)
- [Site de la Police nationale des Pays-Bas](#)
- [Alphabet ukrainien — Wikipédia \(wikipedia.org\)](#)

ANNEXE. Table de correspondance

Cyrillique	Français
А а	A
Б б	B
В в	V
Г г	H
Ґ ґ	G
Д д	D
Е е	E
Є є	IE ou YE ³
Ж ж	J
З з	Z
И и	Y
І і	I
Ї ї	I ou YI ³
Й й	I ou Y ³
К к	K
Л л	L
М м	M
Н н	N
О о	O
П п	P
Р р	R
С с	S
Т т	T
У у	OU
Ф ф	F
Х х	KH
Ц ц	TS
Ч ч	CH ⁴
Ш ш	CH
Щ щ	CHTCH
Ю ю	IOU ou YOU ³
Я я	IA ou YA ³
Ь ь	'
'	<i>Cf. remarques</i>

Remarques :

- L'alphabet ukrainien se distingue de l'alphabet russe par les lettres supplémentaires Ґ, Є, І et Ї ainsi que par les lettres manquantes Ё, ЁІ, Э et Ъ.
- Le signe « ' » n'est pas une apostrophe mais un caractère utilisé avant une voyelle pour indiquer qu'elle doit être prononcée de façon « mouillée » et non « dure » (cf. exemple au § 3.2)

Source : [Transcription de l'ukrainien en francais \(fr-academic.com\)](http://fr-academic.com)

³ En début de mot, c'est la variante commençant par un Y qui est utilisée.

⁴ Consonne prononcée « TCH »